



Plan d'action pour
la Méditerranée
**Convention de
Barcelone**



15 Avril 2021
Original: English
PNUE/MED WG.503

Réunion des Points focaux nationaux de Plan Bleu

Par visioconférence, 19-20 mai 2021

Point 6.1 de l'ordre du jour : Transition vers un développement durable : Economie bleue

Table des matières

1. Mandats du Plan Bleu	3
2. Éléments de contexte	4
3. Principales réalisations en 2020 - 2021	5
4. Propositions d'activités 2022 - 2023	11

Note introductive

Le présent document de travail présente les missions confiées au CAR/Plan Bleu par les Parties contractantes jusqu'à et pendant la COP21, pour des activités liées à **la transition vers un développement durable: Économie bleue** ainsi que les réalisations du CAR/Plan Bleu à ce jour dans l'exécution de ces missions ; les activités de suivi proposées pour le prochain exercice biennal.

Ordre du jour de la réunion des Points focaux du Plan Bleu :

Les Points focaux devront se concentrer sur des commentaires et des suggestions sur les prochaines étapes de la période biennale actuelle jusqu'à la COP22, ainsi que sur les activités proposées pour la prochaine période biennale, en relation avec l'économie bleue. Les Points focaux pourraient convenir de recommandations formelles sur ce sujet à l'issue de la réunion.

1. Mandats du Plan Bleu

1. La 21^{ème} réunion des Parties contractantes à la Convention de Barcelone (Naples, Italie, 2-5 décembre 2019) a réaffirmé que « ... *les ressources de la Méditerranée devraient contribuer à la prospérité économique et à la stabilité de la région en créant des emplois verts et des opportunités d'innovation pour les secteurs de l'économie maritime (aquaculture, pêche, tourisme, transport maritime, ports) et pour les secteurs émergents (biotechnologies bleues, énergies marines renouvelables, numérisation des services), dans le respect de la protection de l'environnement, dans une approche circulaire et un modèle de bonne gouvernance, soutenus par la mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable 2016-2025* ».

2. Le CAR/Plan Bleu travaille sur les bonnes pratiques, l'identification des innovations prometteuses, la capitalisation et la diffusion pour le développement durable de l'économie bleue depuis des années et plus encore au cours des derniers exercices dans le cadre de projets financés par l'UE tels que Med-IAMER, InnoBlueGrowth, BlueTourMed, Tourisme durable et Croissance bleue.

3. Les Parties contractantes à la Convention de Barcelone ont inclus les activités suivantes dans le programme de travail (PdT) 2020-2021 adopté lors de la COP21 :

- 1.3.3.2 *Poursuivre les travaux sur les outils régionaux, y compris les lignes directrices, sur le tourisme durable, en mettant un accent particulier sur les activités nautiques et la navigation de plaisance, y compris les croisières/Livrables attendus : Développement de lignes directrices ou de codes de conduite volontaires concernant le tourisme durable (avec un accent particulier placé sur la navigation de croisière et de plaisance), en s'appuyant les activités de capitalisation et les synthèses méthodologiques produites en 2018-2019 à travers un processus participatif conforme à la Vision et aux objectifs 2016-2025 de la SMDD, en tenant particulièrement compte du Plan d'action/CPD, du Protocole « GIZC », du PAS BIO et du Plan régional pour la gestion des déchets marins.*
- 1.4.4.1 : *Mettre en œuvre, entretenir et renforcer le mécanisme d'assistance à la Convention de Barcelone à l'aide d'institutions scientifiques et promouvoir leur participation aux activités de recherche et de développement et faciliter le transfert de technologie. Livrables attendus : b) Base de données de la communauté scientifique tenue à jour, recensement des parties prenantes mis à jour et davantage développé, c) Documents politiques élaborés avec les communautés de parties prenantes, notamment les scientifiques, le secteur privé et les gouvernements locaux et plaidoyer auprès des décideurs politiques sur la gestion durable de la biodiversité, le tourisme durable et/ou l'économie bleue, d) Assistance fournie aux parties prenantes pertinentes dans la région méditerranéenne, afin d'assurer des synergies au sein de cette communauté et d'augmenter la visibilité et les impacts des résultats de leurs projets en vue d'atteindre les objectifs stratégiques*

communs identifiés, e) Le CAR/Plan Bleu agit en tant qu'interface science-politique afin de promouvoir l'échange d'expériences et le partage de connaissances et donc de favoriser un changement politique et des comportements dans la région méditerranéenne

- 4.4.1.2 Activité principale 2. *Mise en œuvre de l'ODD 14 en Méditerranée en faisant la promotion de l'économie bleue/Livrables attendus a) Identification des transitions clés et des instruments politiques correspondants afin de promouvoir l'économie bleue sur la base des innovations locales, notamment les innovations identifiées par les études de cas dans le cadre du PdT 2018-2019 (dans les domaines de la pêche et de l'aquaculture, du transport maritime et des activités portuaires, de l'énergie éolienne, du tourisme et des activités récréatives et des ressources biologiques), b) Recommandations pour une transition vers l'économie bleue en Méditerranée, y compris à travers le développement d'instruments financiers et économiques et de partenariats innovants*
- 7.1.1.2 Activité principale *Promouvoir l'utilisation de sources d'énergie alternatives renouvelables en Méditerranée./Livrables attendus a) Élaboration de l'état des lieux de la production et de l'utilisation des énergies marines renouvelables (énergie éolienne, marémotrice, etc.) en Méditerranée, b) Partage des meilleures pratiques, y compris les MTD et MPE, c) Identification des priorités en matière d'assistance technique et de renforcement des capacités.*

2. Éléments de contexte

4. Les activités liées à l'océan en mer Méditerranée représentent un cinquième de l'économie régionale et 20 % du « produit marin brut » (PMB) annuel dans une zone qui constitue moins de 1 % de la surface océanique mondiale (WWF, 2017). Aujourd'hui, plus que jamais, les secteurs de l'économie bleue sont des moteurs importants pour l'économie de la région, avec un énorme potentiel d'innovation et de prospérité durable et inclusive. Cependant, pour être durables sur le plan environnemental, les opportunités économiques offertes par la mer Méditerranée sont étroitement liées à un besoin croissant de nouveaux modèles de gestion qui respectent ses écosystèmes et sont capables de maintenir et d'augmenter leur valeur au fil du temps, au bénéfice des communautés locales.

5. Bien que les ressources en énergie bleue en Méditerranée soient relativement peu nombreuses par rapport aux « points chauds » tels que la mer du Nord et l'Atlantique, il existe de nombreux endroits dans le bassin avec un potentiel considérable. Les conditions climatiques douces de la Méditerranée permettent de tester les appareils à un prix abordable et stimulent la conception de technologies efficaces. En tant que telle, la Méditerranée présente un potentiel de production et de développement technologique important en matière d'énergies marines renouvelables (EMR).

6. L'éolien offshore est considéré comme le secteur des EMR le plus prometteur. Parmi les autres secteurs prometteurs des EMR figure l'énergie houlomotrice et marémotrice, dans des sites aux conditions appropriées, avec des prototypes et des dispositifs précommerciaux déjà testés (par exemple en Italie, en Israël) et entrant progressivement dans la phase commerciale. L'énergie solaire offshore, la biomasse marine et la géothermie océanique peuvent être considérées comme des EMR émergentes. Les technologies à faible émission de carbone associées au secteur de l'énergie marine peuvent également jouer un rôle important dans la réalisation des objectifs climatiques.

7. Les Parties contractantes de la Convention de Barcelone ont réaffirmé lors de la COP21 (Naples, Italie, 2019) leur engagement à mettre en œuvre le protocole GIZC pour favoriser le développement durable des projets, y compris les EMR, dans la région méditerranéenne.

8. Avec 40 milliards d'euros d'impact économique et 6 millions de passagers, le secteur des croisières joue un rôle important dans l'économie des pays méditerranéens. Bien qu'il possède un fort potentiel en termes de création d'emplois et d'opportunités commerciales, le modèle économique dominant adopté par le secteur des croisières pose de sérieux défis environnementaux et des pressions sociales au

niveau des destinations. Un nombre croissant de parties prenantes s'élève en faveur d'une approche innovante et inclusive capable de renforcer les normes environnementales et sociales du secteur.

9. Le secteur de la navigation de plaisance génère des revenus et des emplois avec un impact économique positif sur les communautés locales, notamment en France, en Espagne et en Italie qui représentent 80 % de la demande totale en Méditerranée. Cependant, plusieurs problèmes et pratiques courantes du secteur, en particulier dans le segment des super yachts, continuent de menacer gravement les écosystèmes marins méditerranéens.

10. Le développement continu du dessalement est considéré comme un domaine émergent clé au sein de l'économie bleue. Le bassin méditerranéen est de plus en plus tributaire de la technologie de dessalement pour l'eau douce et une forte croissance du secteur est attendue au cours des prochaines années. Le changement climatique a un impact négatif sur la disponibilité de l'eau douce et le dessalement est en passe d'apporter une solution à cette crise imminente. Cette ressource en eau douce pratiquement illimitée nécessite une consommation d'énergie et entraîne des impacts environnementaux. Ces impacts sont générés principalement par le concentré (saumure) produit lors du dessalement, mais aussi par les rejets de produits chimiques utilisés dans les processus de dessalement. En outre, le dessalement est très gourmand en énergie. Les donateurs sont sollicités pour s'impliquer financièrement dans le développement d'activités de dessalement qui revêtent une importance stratégique dans les pays méditerranéens tels que le Maroc, la Tunisie ou l'État de Palestine.

11. Les pays méditerranéens restent la première destination touristique au monde, avec environ 30 % des arrivées de touristes internationaux et des chiffres qui ont doublé en 20 ans. Le secteur du tourisme côtier et maritime est largement développé dans les pays du Nord de la Méditerranée. Avec la pandémie de la COVID-19, le tourisme fait partie des secteurs les plus touchés.

3. Principales réalisations en 2020 - 2021

3.1 Élaboration de lignes directrices sur le tourisme durable, avec un accent particulier sur les activités nautiques, la navigation de plaisance, y compris les croisières (point 1.3.3.2 du Programme de travail).

12. Dans le cadre de l'initiative BlueMed, le Plan Bleu a mené l'action innovante « BlueBoatsMed » (2018-2021). Le projet rassemble des parties prenantes méditerranéennes fortes d'une expertise complémentaire dans les secteurs de croisière et de plaisance dans le but de : I) analyser les perspectives d'un développement approfondi et durable des deux secteurs, II) trouver un accord concernant les principaux défis environnementaux et sociétaux en lien avec le développement attendu de ces deux secteurs, III) identifier les innovations prometteuses capables de répondre à de tels défis, et les conditions nécessaires à leur utilisation et leur généralisation et; IV) aider à définir des directives pour une transition Méditerranéenne vers des secteurs de croisière et de plaisance durable. Au total, 25 experts ont parcouru ces quatre étapes à l'occasion de quatre réunions de brainstorming (webinaire en avril 2019 ; réunion en présentiel à Gênes, en Italie, en juin 2019 ; réunion en présentiel à Marseille, en France, en novembre 2019 ; webinaire en octobre 2020). Les résultats des discussions sont reflétés dans un Rapport de prospective¹ disponible en français, anglais, espagnol et italien.

13. Les recommandations du projet InnoBlueGrowth ont mis en évidence l'absence de règles communes dans le secteur des croisières et de la navigation de plaisance dans la région méditerranéenne, ainsi que la nécessité d'adopter des pratiques écologiquement durables. Ainsi, dans le cadre de la 2e phase du projet de la Communauté de la croissance bleue, le Plan Bleu s'est attelé à produire **des lignes directrices pour la durabilité des croisières et de la navigation de plaisance dans la région méditerranéenne**. Fondées sur les résultats produits par des projets modulaires spécifiques de trois

¹ <https://planbleu.org/en/publications/bluemed-short-foresight-report-on-cruising-yachting-and-recreational-boating-in-the-mediterranean/>

communautés Interreg Med traitant de la croisière et de la plaisance (Communauté de la croissance bleue, Communauté MED du tourisme durable et Communauté méditerranéenne pour la protection de la biodiversité), les lignes directrices s'appuieront également sur le travail effectué dans le cadre du projet BlueBoatsMed. Les lignes directrices fourniront aux décideurs et aux parties prenantes de la Méditerranée une feuille de route de durabilité fondée sur des données probantes pour exploiter les possibilités des deux secteurs tout en atténuant leurs effets négatifs sur les écosystèmes marins et côtiers, la biodiversité associée, le climat, la qualité de l'air et les communautés locales. Un processus participatif a été adopté pour développer ces lignes directrices et un groupe de travail d'environ 60 parties prenantes a été mis en place par le Plan Bleu.

14. Le 23 novembre 2020, le Plan Bleu a organisé un appel² à contributions en ligne pour alimenter la préparation des « Lignes directrices pour la durabilité des croisières et de la navigation de plaisance dans la région méditerranéenne », en partenariat avec les projets communautaires Interreg MED (2019-2022) : Croissance bleue, Tourisme durable et Protection de la biodiversité. L'objectif de la réunion était de capitaliser sur les connaissances et les expériences novatrices concernant les principales lacunes en matière de durabilité des secteurs de la navigation de croisière et de plaisance, tout en renforçant le dialogue et les échanges sur ce sujet initiés par le projet BlueBoatsMed. Un large éventail de parties prenantes a répondu à cet appel à contributions. Avec des représentants d'autorités portuaires, d'organisations internationales, de groupes de réflexion, de compagnies de croisière et de l'industrie nautique, ces sujets ont attiré des experts de tous bords.

15. Le groupe de travail élabore actuellement une vision commune pour la croisière et la navigation de plaisance durables dans la région méditerranéenne. Plusieurs consultations et réunions en ligne avec les parties prenantes sont prévues en avril et mai 2021. Les directives finales devraient être disponibles fin mai 2021 et seront présentées lors du 2e événement de capitalisation de la communauté de la croissance bleue en juin. Ces lignes directrices devraient également être portées à l'attention des Parties contractantes lors de la prochaine COP22 de la Convention de Barcelone (décembre 2021).

3.2. Contribuer au renforcement de l'interface entre la science et l'élaboration des politiques dans le cadre d'une coopération renforcée avec les institutions scientifiques (Point 1.4.4.1 du programme de travail)

16. Le Plan Bleu est partenaire du projet Interreg MED Croissance Bleue³ (2019-2022), un consortium de 7 partenaires⁴ piloté par CoNISMa (Consorzio Nazionale Interuniversitario per le Scienze del Mare). Ce projet est la continuation du projet Interreg MED InnoBlueGrowth (2016-2019). Dans cette deuxième phase, le Plan Bleu dirige les tâches relatives à la capitalisation.

17. La Communauté de la croissance bleue méditerranéenne, après avoir posé les bases d'une communauté forte pendant la 1re phase du projet, arrive maintenant à sa phase de capitalisation. Elle assistera et coordonnera les projets modulaires/intégrés traitant de la croissance bleue dans les activités de communication et de capitalisation, en créant et en assurant des synergies internes (intercommunautaires) et externes, le partage, le transfert et la capitalisation des connaissances pour l'appropriation des recommandations des projets par les acteurs clés (projets, PME, décideurs, techniciens, chercheurs, etc.).

18. Dans le cadre de ce projet de Croissance bleue, le Plan Bleu a contribué aux principales activités/résultats suivants :

² <https://planbleu.org/en/page-actualite/plan-bleu-and-3-interreg-med-communities-host-online-meeting-guidelines-for-the-sustainability-of-cruises-and-recreational-boating-in-the-med-region-23-november-2020/>

³ <https://blue-growth.interreg-med.eu/>

⁴ Membres du consortium : Consorzio Nazionale Interuniversitario per le Scienze del Mare (CoNISMa), Association des chambres de commerce et d'industrie de la Méditerranée (ASCAME), Conférence des régions périphériques maritimes (CRPM), Plan Bleu, Université polytechnique nationale d'Athènes (NTUA), Institut de biologie marine de l'Université du Monténégro, IrRADIARE.

- Rédaction de **lignes directrices pour l'intégration**⁵ des activités de la communauté de la croissance bleue (BG). Ces lignes directrices visent à garantir que les activités de capitalisation permettent un transfert efficace d'outils et de mesures matures développés par 11 projets dans le cadre de la BG et une adoption finale par les décideurs politiques locaux et régionaux (c'est-à-dire l'intégration) afin de libérer le potentiel de développement des secteurs de l'économie bleue tels que la surveillance maritime, les énergies bleues et l'écologisation du secteur de la plaisance. Ces actions continuent également à contribuer au développement socio-économique durable de la région méditerranéenne grâce à des investissements innovants dans l'économie bleue.
- Organisation d'un **1^{er} événement de capitalisation sur les énergies marines renouvelables**⁶ (en ligne - 10-11 novembre 2020). La première journée a rassemblé une centaine d'intervenants, tels que des décideurs politiques, des chercheurs et des universitaires, des PME, des ONG et des organisations internationales, venus de 14 pays. Trois questions principales concernant le développement des EMR dans la région méditerranéenne ont été abordées : le cadre favorable (y compris légal et réglementaire), les freins et leviers pour le développement du secteur en Méditerranée et comment concilier les énergies renouvelables avec la biodiversité et l'éco-tourisme. La deuxième journée, une E-Blue Agora, co-organisée avec le Circle the Med Forum, a rassemblé environ 500 participants et a été consacrée aux PME avec la présentation d'outils, d'opportunités de financement et une session de réseautage dans le cadre du 1er Forum d'affaires BLUE DEAL.
- Développement d'une **boîte à outils intercommunautaire**, une plateforme web rassemblant tous les outils transférables développés par des projets de plusieurs communautés afin de rapprocher différents outils thématiques et interconnectés. L'idée est de développer une boîte à outils bien structurée et facilement accessible, basée non seulement sur les résultats des projets transférables, mais aussi sur les résultats des communautés plus larges (y compris les lignes directrices transférables, les labels, les innovations technologiques, les approches de gouvernance, les instruments politiques, les processus et les indicateurs de suivi, les modules de formation, etc.) pour informer les destinataires potentiels de transfert et d'intégration. Les outils doivent être faciles à trouver par secteur, par objectif et par type d'acteurs, le cas échéant. Les leçons apprises et les conditions de réplification seront analysées et serviront de base pour le transfert, l'adaptation et l'alimentation dans les documents de politique et autres ressources de diffusion. Cette plateforme sera hébergée par le site web d'Interreg Med directement. En avril 2020, la Communauté croissance bleue et la Communauté méditerranéenne de protection de la biodiversité ont convenu de co-développer la boîte à outils en 2021. Les termes de référence de cette plateforme web sont en cours de rédaction par le Plan Bleu.
- Contribution aux **activités stratégiques de liaison** avec les acteurs clés afin de créer un environnement favorable à la capitalisation et de renforcer le plaidoyer en faveur d'un changement de politique, améliorant ainsi les synergies internes et créant de nouvelles connexions avec toutes les parties prenantes potentielles, y compris les décideurs.
- Contribution aux **activités de plaidoyer et de lobbying** : à titre d'exemple, en mars 2021, le projet Interreg MED « Croissance bleue » a envoyé un [document de prise de position](#) avec une série de recommandations politiques aux principales autorités en charge des plans d'espace maritime en Grèce, en France, au Portugal, en Italie et en Espagne, dans le but de contribuer à la constitution de leur planification de l'espace maritime. Cette initiative visait à mettre les connaissances existantes au sein de la Communauté croissance bleue au service des États membres de l'UE, qui sont invités par la

⁵ Disponible sur demande au Plan Bleu

⁶ <https://planbleu.org/en/page-actualite/the-blue-growth-community-is-working-on-the-development-of-renewable-marine-energy-in-the-mediterranean-region/>

directive sur la planification de l'espace maritime (MSP2014/89/EU) à élaborer des plans d'espace maritime recensant toutes les activités humaines existantes dans les eaux de l'UE d'ici fin mars 2021.

19. Le Bureau du Plan Bleu a également produit en janvier 2020 un dépliant sur l'économie bleue : L'économie bleue : une nouvelle frontière pour la croissance et une Méditerranée saine⁷.

20. Le Plan Bleu a publié en septembre 2020 un rapport intitulé Cahier #19 Économie bleue, études de cas, enseignements et perspectives⁸. L'objectif général du rapport est d'évaluer et de mettre en évidence le poids actuel et les diverses opportunités offertes par l'économie bleue en Méditerranée en faveur du développement durable et de présenter une série d'exemples concrets et de bonnes pratiques sur la façon dont l'économie bleue fonctionne dans la région.

21. Le Plan Bleu est également partenaire du projet Interreg MED sur le tourisme durable (2019-2022)⁹, nouvelle phase du projet BlueTourMed (2016-2019), un consortium de 7 partenaires¹⁰ dirigé par DIBA (Diputació de Barcelona).

22. La Communauté du tourisme durable méditerranéen s'appuie désormais sur 24 projets thématiques impliquant plus de 200 organisations (principalement des autorités publiques, des universités, des ONG et des organisations internationales) actives dans 13 pays européens pour promouvoir le tourisme durable en capitalisant sur les outils et les bonnes pratiques développés par ses projets.

23. L'objectif principal de la deuxième phase est d'intégrer les résultats des projets dans les politiques européennes, nationales, régionales et locales, en gardant également à l'esprit la manière dont ils peuvent contribuer à la relance du tourisme vert et numérique post-Covid ainsi qu'aux défis du Pacte vert de l'UE :

- Améliorer l'attractivité et l'offre touristique avec des alternatives au tourisme de masse ;
- S'attaquer aux pressions touristiques en réduisant l'impact du tourisme ; et
- Renforcer les pratiques de planification et de gestion en prenant en compte la durabilité.

24. Les résultats et les enseignements tirés des projets communautaires constituent un capital de connaissances unique qui peut faciliter la transition vers des politiques et des pratiques touristiques innovantes fondées sur les principes de durabilité. À cette fin, la communauté a défini 7 antennes territoriales pour couvrir la région méditerranéenne et le Plan Bleu anime l'antenne territoriale française.

25. La Communauté du tourisme durable MED repose sur un groupe de 17 partenaires associés (réseaux, acteurs participant à des initiatives méditerranéennes, acteurs du tourisme, universités) dont le rôle est d'assurer des liens avec d'autres initiatives et d'élargir les impacts et la portée des activités de diffusion, de transfert et de capitalisation. Certains des principaux apports de la communauté du tourisme durable sont les suivants :

- Organisation et contribution à des événements internationaux, tels que :
 - la Convention européenne du tourisme¹¹, le 12 octobre 2020, afin de renforcer la compréhension commune des défis pour des vacances plus vertes, à travers un ensemble de dix actions¹², mais aussi trouver des solutions avec des partenariats multipartites, des collaborations intersectorielles, des alliances public-privé et des initiatives d'engagement des consommateurs pour des efforts coordonnés et conjoints.

⁷ https://planbleu.org/wp-content/uploads/2020/09/Flyer_Blue_Economy-1.pdf

⁸ https://planbleu.org/wp-content/uploads/2020/09/cahier19_Blue_Economy_EN.pdf

⁹ <https://sustainable-tourism.interreg-med.eu/>

¹⁰ Membres du consortium : Diputació de Barcelona (DIBA), Union des universités de la Méditerranée (UNIMED), Université de Thessalie (UTH), Réseau des régions européennes pour un tourisme durable et compétitif (NECSTouR), Eurorégion Adriatique et Ionique (AIE), Regional Development Agency Green Karst Ltd (RDA Green Karst) et Plan Bleu.

¹¹ <https://tourism-convention.eu/agenda/>

¹² <https://tourism-convention.eu/workshops/workshop-2-greener-holidays/>

- La réunion virtuelle « Le tourisme dans l'UE de nouvelle génération et le programme Interreg 2021-2027 »¹³ organisée par la Communauté du tourisme durable le 14 décembre 2020 pour aborder l'avenir du tourisme durable dans l'UE de la prochaine génération, avec un accent sur l'instrument REACT-UE, et la nouvelle période de programmation Interreg MED 2021-27.
- La conférence en ligne « Tourism in the Adriatic Ionian Euroregion and COVID-19 crisis: measures and opportunities towards sustainability »¹⁴ dont l'objectif était d'explorer quelles sont les mesures prises à différents niveaux (tels que l'UE et le niveau macro-régional) pour atténuer l'effet de la Covid19 sur le tourisme et aider le secteur dans sa phase de reprise.
- Rédaction de 4 fiches politiques¹⁵, disponibles en EN, FR, SP, IT, CA :
 - Assurer un suivi efficace de la durabilité du tourisme dans la région méditerranéenne¹⁶
 - Promouvoir des modèles touristiques alternatifs pour réduire les pressions dans la région méditerranéenne¹⁷
 - Le tourisme comme moteur stratégique d'une croissance inclusive, responsable et durable dans la région méditerranéenne¹⁸
 - La gouvernance comme outil pour un tourisme durable et responsable dans la région¹⁹
- Rédaction de recommandations politiques²⁰ basées sur les fiches politiques, en tenant compte des principaux défis et des solutions proposées pour contribuer à ouvrir la voie à un tourisme durable.
- Rédaction de la première édition du Catalogue de résultats²¹ qui rassemble jusqu'à présent 40 résultats des plus importantes réalisations des projets mis en œuvre au cours de la première phase du projet et qui sera mise à jour dans les mois suivants.

26. D'autres événements de capitalisation (débat régionaux et nationaux) seront organisés pour capitaliser les bonnes pratiques et contribuer au transfert des connaissances entre la science et l'élaboration des politiques.

3.3. Élaboration d'outils pour une économie bleue durable en Méditerranée (Programme de travail point 4.4.1.2)

27. Dans le cadre du programme de travail 2020-2021 du PNUE/PAM, le Plan Bleu a été chargé d'élaborer une feuille de route pour le développement durable du secteur de **l'aquaculture** en

¹³ <https://sustainable-tourism.interreg-med.eu/no-cache/news-events/news/detail/actualites/insights-from-the-community-event-tourism-in-next-generation-eu-and-interreg-med-programme-2021-27/>

¹⁴ <https://sustainable-tourism.interreg-med.eu/no-cache/news-events/events/detail/actualites/tourism-in-the-adriatic-ionian-euroregion-and-covid-19-crisis-measures-and-opportunities-towards-su/>

¹⁵ <https://sustainable-tourism.interreg-med.eu/policy-factsheets/>

¹⁶ [https://sustainable-tourism.interreg-med.eu/fileadmin/user_upload/Sites/Sustainable Tourism/horizontal_project/BTM Documents/Policy Factsheets/BTM_PolicyFactsheets_1_EN.pdf](https://sustainable-tourism.interreg-med.eu/fileadmin/user_upload/Sites/Sustainable_Tourism/horizontal_project/BTM_Documents/Policy_Factsheets/BTM_PolicyFactsheets_1_EN.pdf)

¹⁷ [https://sustainable-tourism.interreg-med.eu/fileadmin/user_upload/Sites/Sustainable Tourism/horizontal_project/BTM Documents/Policy Factsheets/BTM_PolicyFactsheets_2_EN.pdf](https://sustainable-tourism.interreg-med.eu/fileadmin/user_upload/Sites/Sustainable_Tourism/horizontal_project/BTM_Documents/Policy_Factsheets/BTM_PolicyFactsheets_2_EN.pdf)

¹⁸ [https://sustainable-tourism.interreg-med.eu/fileadmin/user_upload/Sites/Sustainable Tourism/horizontal_project/BTM Documents/Policy Factsheets/BTM_PolicyFactsheets_3_EN.pdf](https://sustainable-tourism.interreg-med.eu/fileadmin/user_upload/Sites/Sustainable_Tourism/horizontal_project/BTM_Documents/Policy_Factsheets/BTM_PolicyFactsheets_3_EN.pdf)

¹⁹ [https://sustainable-tourism.interreg-med.eu/fileadmin/user_upload/Sites/Sustainable Tourism/horizontal_project/BTM Documents/Policy Factsheets/BTM_PolicyFactsheets_4_EN.pdf](https://sustainable-tourism.interreg-med.eu/fileadmin/user_upload/Sites/Sustainable_Tourism/horizontal_project/BTM_Documents/Policy_Factsheets/BTM_PolicyFactsheets_4_EN.pdf)

²⁰ [https://sustainable-tourism.interreg-med.eu/fileadmin/user_upload/Sites/Sustainable Tourism/horizontal_project/BTM Documents/Policy Recommendations/Policy Recommendations.pdf](https://sustainable-tourism.interreg-med.eu/fileadmin/user_upload/Sites/Sustainable_Tourism/horizontal_project/BTM_Documents/Policy_Recommendations/Policy_Recommendations.pdf)

²¹ [https://sustainable-tourism.interreg-med.eu/fileadmin/user_upload/Sites/Sustainable Tourism/horizontal_project/ST Deliverables IP 2/ST IP2 WP4/4.3.2.Community Catalogue/CAT_ST_full_35MPs_WEB.pdf](https://sustainable-tourism.interreg-med.eu/fileadmin/user_upload/Sites/Sustainable_Tourism/horizontal_project/ST_Deliverables_IP_2/ST_IP2_WP4/4.3.2.Community_Catalogue/CAT_ST_full_35MPs_WEB.pdf)

Méditerranée (la Feuille de route) en partenariat avec deux communautés de projets Interreg Med : la Communauté croissance bleue et la Communauté méditerranéenne de protection de la biodiversité. Le processus d'élaboration de la feuille de route est cofinancé par le Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée, le Fonds européen de développement régional et l'Agence française de développement.

28. La feuille de route devrait être le résultat d'un débat pan-méditerranéen avec un grand nombre d'organisations, de projets, d'opérateurs économiques et de décideurs. Un groupe de travail (d'environ 80 membres) a déjà été établi. Deux webinaires²² ont été organisés en novembre 2020 en collaboration avec la FAO/CGPM, West Med et l'UICN Med, entre autres, afin de : i) s'accorder sur les principaux défis relatifs à la gouvernance/l'environnement/l'économie/le social posés par le secteur de l'aquaculture en Méditerranée ; ii) identifier pour chaque défi des approches/outils/technologies/pratiques innovantes comme solutions prometteuses. Quant au calendrier, la feuille de route se concentrera sur 2030 comme horizon à long terme, avec une évaluation à mi-parcours en 2025, conformément aux objectifs internationaux. Il sera ainsi plus facile de susciter l'adhésion des différents niveaux de gouvernement pour atteindre les ODD.

29. La feuille de route devrait être un plan stratégique qui, basé sur une vision à long terme partagée au niveau régional pour l'aquaculture en Méditerranée (côtière et en mer), abordera les défis cruciaux de la durabilité. Pour ce faire, elle fixera des objectifs tangibles et mesurables, ainsi que des étapes à mi-parcours, qui seront poursuivis grâce aux innovations disponibles. Sur cette base, un projet de feuille de route est en cours de rédaction en collaboration avec les membres du groupe de travail.

30. La feuille de route comprendra des indicateurs pour un suivi et une évaluation appropriés ainsi que des critères pour faciliter le transfert et la reproduction des innovations les plus prometteuses. À cet égard, une fois la feuille de route validée par le groupe de travail, le Plan Bleu en collaboration avec les parties intéressées (telles que WestMed ou le CIHEAM) développera un projet pilote dans le but de transférer, adapter et répliquer au sud de la Méditerranée un ou plusieurs approches/ outils/ technologies/ pratiques innovants abordés dans la feuille de route.

31. La feuille de route devrait être terminée à la fin du mois de mai 2021. Le projet final sera porté à l'attention des Parties contractantes lors de la COP22 de la Convention de Barcelone en décembre 2021.

32. Le Plan Bleu a également soutenu MedPol dans le cadre de l'activité 2.4.3.1(c) afin d'entreprendre une évaluation de l'état des lieux des pratiques aquacoles en Méditerranée et de leur impact environnemental, et d'identifier les approches et mesures innovantes nécessaires pour minimiser la pollution des installations aquacoles et promouvoir des pratiques respectueuses de l'environnement dans les zones côtières. Il s'agit d'un travail préliminaire réalisé en vue de l'élaboration du plan régional de gestion de l'aquaculture.

33. Le CAR/Plan Bleu a initié une démarche de partenariat pour le développement d'un outil d'aide à la décision en matière d'investissement durable dans le secteur du **dessalement** en Méditerranée.

34. Avec le soutien de l'Agence française de développement, le Plan Bleu produira en 2021 un document court pour résumer la situation actuelle, les impacts environnementaux et les tendances futures des activités de dessalement. Un groupe de travail composé de diverses parties prenantes sera mis en place avec plusieurs consultations prévues. À long terme, ce travail devrait contribuer à l'émergence de cadres réglementaires clairs sur les investissements, et les critères pour évaluer les impacts et la durabilité, pour les projets et les stratégies de dessalement.

²² <https://planbleu.org/en/page-actualite/plan-bleu-is-organizing-a-series-of-two-webinars-focusing-on-sustainable-aquaculture-in-the-mediterranean-region/>

3.4. Promotion de l'utilisation de ressources énergétiques alternatives et renouvelables en Méditerranée (point 7.1.1.2 du Programme de travail)

35. Dans le cadre du projet Interreg Med de la communauté Croissance bleue, le Plan Bleu est chargé de rédiger un rapport intitulé « Towards a sustainable development of Marine renewable energies in the Mediterranean » (Vers un développement durable des énergies marines renouvelables en Méditerranée).

36. Ce rapport devrait capitaliser, mais pas seulement, sur les résultats et les outils développés par trois projets modulaires de la Communauté de la croissance bleue (MAESTRALE, PELAGOS, BLUE DEAL) traitant des énergies marines renouvelables, et compléter une fiche technique produite par la Communauté de la protection de la biodiversité sur les bonnes pratiques environnementales dans le secteur de l'énergie bleue. Ce document comprendra les parties suivantes :

- Un état des lieux sur la production et l'utilisation des énergies marines renouvelables (éolienne, marémotrice, etc.) et les opportunités de croissance dans la région méditerranéenne ;
- Une analyse du cadre politique du secteur ;
- Une collection des meilleures technologies disponibles sur les énergies marines renouvelables ;
- Une identification des leviers et des *recommandations pour favoriser la mise en œuvre des innovations.

37. Ce rapport de capitalisation est en cours de finalisation et devrait être porté à l'attention des Parties contractantes lors de la prochaine COP22 de la Convention de Barcelone (décembre 2021).

4. Propositions d'activités 2022 - 2023

38. Dans le cadre du programme de travail 2022-2023, le CAR/Plan Bleu propose de s'appuyer sur les activités mises en œuvre au cours de l'exercice 2020-2021, mais aussi sur les opportunités offertes dans le cadre des projets Interreg Croissance bleue et Tourisme durable, dont la fin est prévue pour la mi-2022.

39. Dans le cadre du programme 1 : *Vers une mer et une côte méditerranéennes sans pollution et sans déchets embrassant l'économie circulaire/Promouvoir un secteur durable du dessalement en Méditerranée* le Plan Bleu propose de produire, en partenariat avec MEDPOL :

- Cartes et publications sur l'état des lieux du dessalement en Méditerranée ;
- Recommandations élaborées pour faciliter la prise de décision en matière d'investissement durable et de diffusion, notamment par des événements ;
- Normes et orientations régionales sur les technologies de dessalement ; Bonnes pratiques pour minimiser l'impact environnemental du dessalement compilées et partagées lors d'une réunion régionale.

40. Dans le programme 4. *Vers une utilisation durable des ressources côtières et marines, notamment par la promotion de l'économie circulaire et bleue, Objectif 4.2. Outils et approches de l'économie bleue et verte durable dans le contexte du développement durable et de la mise en œuvre de la SMDD, Activité 1 Promouvoir l'utilisation de ressources énergétiques alternatives, marines et renouvelables en Méditerranée* Le Plan Bleu propose de travailler sur deux activités a) Production d'un document de politique sur le secteur des énergies marines renouvelables en Méditerranée. B) Évaluer et partager les avantages environnementaux et les risques potentiels de différents types d'énergies marines renouvelables, en tenant compte des éléments socio-économiques.

41. Dans le cadre du même programme et des mêmes résultats, *Activité 2 : Soutenir l'engagement des Parties contractantes dans des actions concrètes pour mieux équilibrer le développement économique et la protection de l'environnement dans le secteur du tourisme côtier*, le Plan Bleu propose de travailler sur a) l'état des lieux du tourisme côtier et de l'écotourisme en Méditerranée ; b) les bonnes pratiques en matière de tourisme durable ; c) un atelier pour capitaliser les bonnes pratiques et les actions concrètes.

42. Dans le cadre du même programme et résultat, sous l'activité 3 « *Stimuler les actions ciblées pour une transition durable et inclusive vers l'économie bleue en Méditerranée* » :
- En partenariat avec le CPD/CAR et la CRPM, le Plan Bleu produira un rapport sur l'économie circulaire dans le secteur de l'économie bleue incluant une série de recommandations (décembre 2022). Cette activité s'inscrit dans le cadre du projet Interreg Med Croissance bleue et du projet SWITCHMED II;
 - Le Plan Bleu propose d'organiser, en partenariat avec le CPD-CAR, un MedForum sur l'économie bleue en 2023 afin de capitaliser l'ensemble des travaux réalisés ces dernières années et de diffuser nos principales recommandations dans différents sous-secteurs (aquaculture, croisière, port, énergies marines renouvelables, économie circulaire) ;
 - Le Plan Bleu propose également de suivre la feuille de route pour une aquaculture durable dans la région Med actuellement développée par la promotion et la mise en œuvre dans les pays du Sud de la Méditerranée d'approches innovantes en aquaculture déjà identifiées (les projets seront élaborés en partenariat avec WestMed) ;
 - Le Plan Bleu propose d'initier un travail préliminaire sur un thème porteur : la numérisation du secteur de l'économie bleue en produisant un état des lieux de l'utilisation de l'innovation numérique pour l'économie bleue. La transformation numérique a un grand potentiel pour stimuler les secteurs de l'économie bleue tels que le transport maritime (par exemple, Digital twin), l'aquaculture ou le tourisme, et elle est essentielle pour maintenir la compétitivité internationale. Par exemple, les technologies marines alimentées par l'intelligence artificielle (IA) alimentent l'économie bleue en apportant la capacité de collecter, traiter et fournir des données plus précises en temps réel sur les océans et les côtes.
43. Dans le cadre du résultat 4.4. *Afin de développer une économie circulaire au sein des chaînes de valeur mondiales permettant un cadre politique plus propice au développement économique durable*, le Plan Bleu, en étroite collaboration avec le CPD/CAR, propose de promouvoir la mise en œuvre des principes de l'économie circulaire dans le secteur de l'eau par la production d'une publication et l'organisation d'un atelier régional.